

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2013**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le onze décembre deux mille treize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le dix sept décembre deux mille treize à vingt heure et trente minutes, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Étaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRE (points 1 à 20 et 22 à 36) L. ZANOLIN, , S. CICERONE (points 1 à 12 et 14 à 36), C. MARAZANO, P. LE QUERRE, G. MERGY (points 2 à 36), Z. SIMON, D. BEKIARI, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER (points 1 à 19 et 21 à 36), A. SOMMIER, G. MAHE (points 1 à 33), M. MILLER (points 1 à 27 et 31 à 36), F. ZINGER, G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, P. DEPOUX, P. DUPLAN (points 1 à 15), P. DUCHEMIN, S. BROUTIN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT (points 1 à 26 et 30 à 36), A. BULLET (point 1 à 7 et 10 à 36), M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers Municipaux

Absents représentés ayant donné pouvoir : J. SEGRE (à P. BUCHET point 21), JJ. FREDOUILLE (à P. LE QUERRE), M. FAYOLLE (à J. SEGRE points 1 à 20 et 22 à 36), P. GUYON (à J. GUNTZBURGER points 1 à 19 et 21 à 36), P. DUPLAN (à S. LOURS-GATABIN points 16 à 36), B. KABANDA (à L. ZANOLIN), M. BUCQUET (à M. GALANTE-GUILLEMINOT points 1 à 26 et 30 à 36), PH. CONSTANT (à JP. AUBRUN)

Absents excusés : S. CICERONE (point 13), G. MERGY (point 1), J. GUNTZBURGER (point 20), G. MAHE (points 34 à 36), M. MILLER (points 28 à 30), F. HEILBRONN, M. GALANTE-GUILLEMINOT (points 27 à 29), A. BULLET (points 8 et 9)

Absents : D. LAFON, J. N'GALLE-EBOA

➤ **M. le Maire rend hommage à Nelson Mandela**

« Au nom de tous les Fontenaisiens, je souhaiterais, avec l'ensemble du Conseil municipal, rendre hommage à Nelson Mandela qui s'est éteint le 5 décembre dernier à son domicile de Johannesburg à l'âge de 95 ans.

La disparition de l'ancien Président sud-africain a suscité une très vive émotion et un vibrant hommage planétaire, hommage auquel la Ville de Fontenay-aux-Roses a pris part en mettant en berne les drapeaux de la Mairie et en affichant le portrait de l'ancien Prix Nobel pour la Paix.

Par son combat contre l'Apartheid, son idéal démocratique et son attachement inébranlable à l'idéal de paix et de fraternité, celui qu'on appelait Madiba a réconcilié un peuple, apporté espoir et fierté à un continent, et inspiré l'humanité.

Portés avec courage et humilité, les combats de Nelson Mandela sont ceux d'un homme si souvent seul, d'un peuple si souvent désuni et d'une humanité si souvent meurtrie. Transcendant la fatalité, il a touché l'universel.

Je voudrais citer ici quelques phrases de Nelson Mandela. La première concerne l'éducation. Il disait : « L'éducation est votre arme la plus puissante pour changer le monde ». Il disait également : « Etre libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes ; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres ». Nelson Mandela continuera à éclairer la conscience humaine de sa lumière tant que perdurera le combat pour la liberté comme il le disait : "Que règne la liberté, car jamais le soleil ne s'est couché sur réalisation humaine plus glorieuse"

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en sa mémoire.

M. le Maire ouvre ensuite la séance du Conseil Municipal

Désignation d'un Secrétaire de séance : M. BROUTIN est désigné.

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis le 03 octobre 2013 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Adoption des procès-verbaux des conseils municipaux des 4 juillet et 3 octobre 2013

Certaines observations sont formulées sur le procès-verbal de la séance du 4 juillet :

M. Guntzburger explique qu'il a reçu le document par mail mais un problème informatique l'a empêché de répondre dans les délais. Ses corrections de forme ont été laissées au Secrétariat de la Direction Générale.

Mme Sommier signale d'une part l'absence d'un point n°8 dans le procès-verbal du 4 juillet, et d'autre part, le texte figurant au point 7 correspond à celui qui devrait figurer au point 8. Les corrections seront intégrées sur le procès verbal définitif.

M. Faye trouve anormal que le procès verbal du Conseil du 4 juillet ne soit discuté que le 17 décembre et ce, qu'avec 3 jours pour donner les corrections.

M. Damais a également envoyé des corrections de forme.

M. le Maire note les modifications apportées aux procès verbaux. Il fera en sorte que chaque procès verbal soit voté lors de la séance suivante.

➤ Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2013, à l'unanimité

➤ Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2013, à l'unanimité

➤ SOLIDARITE

1 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française de solidarité pour venir en aide aux victimes du typhon aux Philippines

M. le Maire rappelle que le 8 novembre 2013, un typhon a ravagé les Philippines. Il propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de solidarité pour venir en aide aux victimes à la Croix Rouge Française, organisation humanitaire intervenant sur place. Il est proposé, comme il a été fait dans d'autres circonstances, que la somme de 4 000 euros soit versée à la Croix Rouge à ce titre.

M. Faye s'étonne qu'il n'y en ait pas un mot dans le journal de la Ville.

M. le Maire répond qu'un vote préalable du Conseil est indispensable avant toute communication.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de quatre mille euros (4 000 €) pour aider la population sinistrée des Philippines suite au typhon Haiyan du 8 novembre 2013. Cette aide sera versée au profit de la Croix Rouge française.

➤ PETITE ENFANCE

2 - Approbation de la convention de financement exceptionnel au titre de l'investissement entre l'Association « Famille et Cité » et la Ville de Fontenay-aux-Roses (crèche « Enfants Cité » à Scarron)